



Chauffage – Ventilation -Climatisation – Plomberie – Sanitaire
Tertiaire – Collectivité – Industries
Etude – Réalisation – Maintenance

DEVIS : DV-24-0008-CRO

Date : 08/01/2024

MAIRIE AUSSAC-VADALLE

61 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

16560 AUSSAC VADALLE

Description : AUSSAC-VADALLE-RESIDENCE SENIOR-LOT12-PB-CLIM

Votre contact : Cyril ROUX - cyrilr@bgc16.fr

Pour faire suite à votre demande, veuillez trouver ci-dessous notre proposition. Notre étude a été établie conformément aux pièces marché, complétées par les informations que vous nous avez fournies lors de notre dernière réunion

Page 1 sur 10

N°	Désignation	Unit.	Qté	Prix unitaire	Total
	Lot n°12 - PLOMBERIE/SANITAIRE/CLIMATISATION				
<u>12.1</u>	<u>GENERALITES</u>				<u>2 361,65€</u>
	OBJET DU MARCHE				
	PRESCRIPTIONS GENERALES D'EXECUTION				
	Etablissement de l'offre des prix	Pm			
	Liste des documents à fournir	Pm			
	Obligations de l'entreprise	Pm			
	Prescriptions particulières	Pm			
	Limites des prestations	Pm			
	Réglementation	Pm			
	Bases de calcul	Pm			
12.1.3	COORDINATION ENTRE ENTREPRISES	Ens	1,00	417,65€	417,65€
12.1.4	ETUDE TECHNIQUE ET QUANTITATIVE	Ens	1,00	1 944,00€	1 944,00€
<u>12.2</u>	<u>NOTA IMPORTANTE</u>				<u>0,00€</u>
<u>12.3</u>	<u>PHASES DES TRAVAUX</u>				<u>60 313,38€</u>
12.3.1	BATIMENT A - SALLE D'ACTIVITES				18 189,46€
	INSTALLATION SANITAIRE				
12.3.1.1	ALIMENTATION GENERALE	ML	1,00	279,79€	279,79€
	ROBINET D'ARRET				
	EAU FROIDE				

Description : AUSSAC-VADALLE-RESIDENCE SENIOR-LOT12-PB-CLIM

N°	Désignation	Unit.	Qté	Prix unitaire	Total
12.3.1.2	Vanne d'isolation 1/4 de tour.	U	1,00	93,19€	93,19€
12.3.1.3	Réducteur de pression.	U	1,00	283,49€	283,49€
12.3.1.4	Clapet anti-pollution.	U	1,00	72,09€	72,09€
12.3.1.5	Filtre.	U	1,00	78,84€	78,84€
DISTRIBUTION EAU FROIDE					
12.3.1.6	Distribution	Ens	1,00	567,61€	567,61€
12.3.1.7	Vannes d'isolation	Ens	1,00	76,01€	76,01€
12.3.1.8	Anti-bélier pneumatique	U	1,00	77,95€	77,95€
DISTRIBUTION EAU FROIDE-EAU CHAUDE					
12.3.1.9	Distribution	U	1,00	175,32€	175,32€
VIDANGE DES APPAREILS					
12.3.1.10	EVACUATION DES EU-EV	Ens	1,00	209,82€	209,82€
OUVRAGES ACCESSOIRES DE PLOMBERIE					
12.3.1.11	Robinet EF équerre	Ens	1,00	62,71€	62,71€
12.3.1.12	Vanne d'isolation ø 14/16 avec vidange.	U	1,00	42,78€	42,78€
APPAREILLAGES SANITAIRES					
12.3.1.13	Lave-mains PMR	U	2,00	702,44€	1 404,88€
12.3.1.14	WC PMR	U	1,00	485,50€	485,50€
12.3.1.15	Barre de relèvement	U	1,00	72,22€	72,22€
12.3.1.16	Déversoir	U	1,00	543,63€	543,63€
12.3.1.17	Robinets de puisage	U	1,00	56,27€	56,27€
ACCESOIRES DE FINITION					
12.3.1.18	Miroir	U	1,00	119,32€	119,32€
PRODUCTION EAU CHAUDE SANITAIRE					
12.3.1.19	Chauffe-eau thermodynamique	U	1,00	3 020,37€	3 020,37€
CHAUFFAGE					
12.3.1.20	Climatisation réversible multi-splits	Ens.	1,00	10 467,67€	10 467,67€
12.3.2	BATIMENT B - APPARTEMENTS 1 ET 2				20 587,60€
INSTALLATION SANITAIRE					
12.3.2.1	ALIMENTATION GENERALE	Ens	2,00	279,79€	559,58€
ROBINET D'ARRET					
EAU FROIDE					
12.3.2.2	Vanne d'isolation 1/4 de tour.	U	2,00	93,19€	186,38€
12.3.2.3	Réducteur de pression.	U	2,00	283,49€	566,98€
12.3.2.4	Clapet anti-pollution.	U	2,00	72,09€	144,18€
12.3.2.5	Filtre.	U	2,00	78,84€	157,68€
DISTRIBUTION EAU FROIDE					
12.3.2.6	Distribution	Ens	2,00	632,76€	1 265,52€
12.3.2.7	Vannes d'isolation	Ens	2,00	76,01€	152,02€
12.3.2.8	Anti-bélier pneumatique	U	2,00	77,95€	155,90€
DISTRIBUTION EAU FROIDE-EAU CHAUDE					
12.3.2.9	Distribution	U	2,00	249,30€	498,60€

Description : AUSSAC-VADALLE-RESIDENCE SENIOR-LOT12-PB-CLIM

N°	Désignation	Unit.	Qté	Prix unitaire	Total
	VIDANGE DES APPAREILS				
12.3.2.10	EVACUATION DES EU-EV	Ens	2,00	182,49€	364,98€
	OUVRAGES ACCESSOIRES DE PLOMBERIE				
12.3.2.11	Robinet EF équerre	Ens	2,00	62,71€	125,42€
12.3.2.12	Vanne d'isolation ø 14/16 avec vidange.	U	2,00	42,78€	85,56€
	SANITAIRES				
	Appartement 1				
12.3.2.13	Fourniture et pose meuble vasque + miroir	U	1,00	576,59€	576,59€
12.3.2.14	WC PMR suspendu	U	1,00	791,46€	791,46€
12.3.2.15	Barre de relèvement	U	1,00	72,22€	72,22€
12.3.2.16	Mitigeur douche thermostatique	U	1,00	324,41€	324,41€
12.3.2.17	Distributeur de papier	U	1,00	87,55€	87,55€
12.3.2.18	Tringle d'angle inox pour rideau de douche	U	1,00	137,67€	137,67€
	Appartement 2				
12.3.2.19	Fourniture et pose meuble vasque + miroir	U	1,00	576,59€	576,59€
12.3.2.20	WC PMR suspendu	U	1,00	791,46€	791,46€
12.3.2.21	Barre de relèvement	U	1,00	72,22€	72,22€
12.3.2.22	Mitigeur douche thermostatique	U	1,00	324,41€	324,41€
12.3.2.23	Distributeur de papier	U	1,00	87,55€	87,55€
12.3.2.24	Tringle d'angle inox pour rideau de douche	U	1,00	137,67€	137,67€
	PRODUCTION EAU CHAUDE SANITAIRE				
12.3.2.25	Appartement 1 - Chauffe-eau thermodynamique	U	1,00	3 692,89€	3 692,89€
12.3.2.26	Appartement 2 - Chauffe-eau thermodynamique	U	1,00	3 692,89€	3 692,89€
	CHAUFFAGE				
12.3.2.27	Appartement 1 - Climatisation réversible monosplit	Ens.	1,00	2 479,61€	2 479,61€
12.3.2.28	Appartement 2 - Climatisation réversible monosplit	Ens.	1,00	2 479,61€	2 479,61€
12.3.3	BATIMENT C - APPARTEMENTS 3 ET 4				20 587,60€
	INSTALLATION SANITAIRE				
12.3.3.1	ALIMENTATION GENERALE	Ens	2,00	279,79€	559,58€
	ROBINET D'ARRET				
	EAU FROIDE				
12.3.3.2	Vanne d'isolation 1/4 de tour.	U	2,00	93,19€	186,38€
12.3.3.3	Réducteur de pression.	U	2,00	283,49€	566,98€
12.3.3.4	Clapet anti-pollution.	U	2,00	72,09€	144,18€
12.3.3.5	Filtre.	U	2,00	78,84€	157,68€
	DISTRIBUTION EAU FROIDE				
12.3.3.6	Distribution	Ens	2,00	632,76€	1 265,52€
12.3.3.7	Vannes d'isolation	Ens	2,00	76,01€	152,02€
12.3.3.8	Anti-bélier pneumatique	U	2,00	77,95€	155,90€
	DISTRIBUTION EAU FROIDE-EAU CHAUDE				
12.3.3.9	Distribution	U	2,00	249,30€	498,60€
	VIDANGE DES APPAREILS				

Description : AUSSAC-VADALLE-RESIDENCE SENIOR-LOT12-PB-CLIM

N°	Désignation	Unit.	Qté	Prix unitaire	Total
12.3.3.10	EVACUATION DES EU-EV OUVRAGES ACCESSOIRES DE PLOMBERIE	Ens	2,00	182,49€	364,98€
12.3.3.11	Robinet EF équerre	Ens	2,00	62,71€	125,42€
12.3.3.12	Vanne d'isolement ø 14/16 avec vidange. SANITAIRES Appartement 3	U	2,00	42,78€	85,56€
12.3.3.13	Fourniture et pose meuble vasque + miroir	U	1,00	576,59€	576,59€
12.3.3.14	WC PMR suspendu	U	1,00	791,46€	791,46€
12.3.3.15	Barre de relèvement	U	1,00	72,22€	72,22€
12.3.3.16	Mitigeur douche thermostatique	U	1,00	324,41€	324,41€
12.3.3.17	Distributeur de papier	U	1,00	87,55€	87,55€
12.3.3.18	Tringle d'angle inox pour rideau de douche Appartement 4	U	1,00	137,67€	137,67€
12.3.3.19	Fourniture et pose meuble vasque + miroir	U	1,00	576,59€	576,59€
12.3.3.20	WC PMR suspendu	U	1,00	791,46€	791,46€
12.3.3.21	Barre de relèvement	U	1,00	72,22€	72,22€
12.3.3.22	Mitigeur douche thermostatique	U	1,00	324,41€	324,41€
12.3.3.23	Distributeur de papier	U	1,00	87,55€	87,55€
12.3.3.24	Tringle d'angle inox pour rideau de douche PRODUCTION EAU CHAUE SANITAIRE	U	1,00	137,67€	137,67€
12.3.3.25	Appartement 3 - Chauffe-eau thermodynamique	U	1,00	3 692,89€	3 692,89€
12.3.3.26	Appartement 4 - Chauffe-eau thermodynamique CHAUFFAGE	U	1,00	3 692,89€	3 692,89€
12.3.3.27	Appartement 3 - Climatisation réversible monosplit	Ens.	1,00	2 479,61€	2 479,61€
12.3.3.28	Appartement 4 - Climatisation réversible monosplit	Ens.	1,00	2 479,61€	2 479,61€
12.3.4	DIVERS				948,72€
12.3.4.1	PERCEMENTS ET REBOUCHAGES	Ens.	1,00	234,58€	234,58€
12.3.4.2	D.O.E	Ens.	1,00	505,31€	505,31€
12.3.4.3	PROPRETE DU CHANTIER-NETTOYAGE	Ens.	1,00	208,83€	208,83€

RECAPITULATION GENERALE

<u>GENERALITES</u>	<u>2 361,65€</u>
<u>NOTA IMPORTANT</u>	<u>0,00€</u>
<u>PHASES DES TRAVAUX</u>	<u>60 313,38€</u>
BATIMENT A - SALLE D'ACTIVITES	18 189,46€
BATIMENT B - APPARTEMENTS 1 ET 2	20 587,60€
BATIMENT C - APPARTEMENTS 3 ET 4	20 587,60€
DIVERS	948,72€

Mode règlement : Virement à 45 jours

TVA acquittée sur encaissement

Total HT	62 675,03€
Total TVA (20.00%)	12 535,01€
Total TTC	75 210,04€

OPTION(S)		N°	Désignation	Unit.	Qté	Prix unitaire	Total
12.4		TRANCHE OPTIONNELLE N°1					
		<u>Logements complémentaires 5-6-7-8</u>					
12.4.1		BATIMENT D - APPARTEMENTS 1 ET 2					
		INSTALLATION SANITAIRE					
12.4.1.1	ALIMENTATION GENERALE		Ens		2,00	279,79€	559,58€
ROBINET D'ARRET							
EAU FROIDE							
12.4.1.2	Vanne d'isolation 1/4 de tour.		U		2,00	93,19€	186,38€
12.4.1.3	Réducteur de pression.		U		2,00	283,49€	566,98€
12.4.1.4	Clapet anti-pollution.		U		2,00	72,09€	144,18€
12.4.1.5	Filtre.		U		2,00	78,84€	157,68€
DISTRIBUTION EAU FROIDE							
12.4.1.6	Distribution		Ens		2,00	632,76€	1 265,52€
12.4.1.7	Vannes d'isolation		Ens		2,00	76,01€	152,02€
12.4.1.8	Anti-bélier pneumatique		U		2,00	77,95€	155,90€
DISTRIBUTION EAU FROIDE-EAU CHAUDE							
12.4.1.9	Distribution		U		2,00	249,30€	498,60€
VIDANGE DES APPAREILS							
12.4.1.10	EVACUATION DES EU-EV		Ens		2,00	182,49€	364,98€
OUVRAGES ACCESSOIRES DE PLOMBERIE							
12.4.1.11	Robinet EF équerre		Ens		2,00	62,71€	125,42€
12.4.1.12	Vanne d'isolation ø 14/16 avec vidange.		U		2,00	42,78€	85,56€
SANITAIRES							
Appartement 1							
12.4.1.13	Fourniture et pose meuble vasque + miroir		U		1,00	576,59€	576,59€
12.4.1.14	WC PMR suspendu		U		1,00	791,46€	791,46€
12.4.1.15	Barre de relèvement		U		1,00	72,22€	72,22€
12.4.1.16	Mitigeur douche thermostatique		U		1,00	324,41€	324,41€
12.4.1.17	Distributeur de papier		U		1,00	87,55€	87,55€
12.4.1.18	Tringle d'angle inox pour rideau de douche		U		1,00	137,67€	137,67€
Appartement 2							
12.4.1.19	Fourniture et pose meuble vasque + miroir		U		1,00	576,59€	576,59€
12.4.1.20	WC PMR suspendu		U		1,00	791,46€	791,46€
12.4.1.21	Barre de relèvement		U		1,00	72,22€	72,22€
12.4.1.22	Mitigeur douche thermostatique		U		1,00	324,41€	324,41€
12.4.1.23	Distributeur de papier		U		1,00	87,55€	87,55€
12.4.1.24	Tringle d'angle inox pour rideau de douche		U		1,00	137,67€	137,67€
PRODUCTION EAU CHAUDE SANITAIRE							
12.4.1.25	Appartement 1 - Chauffe-eau thermodynamique		U		1,00	3 692,89€	3 692,89€
12.4.1.26	Appartement 2 - Chauffe-eau thermodynamique		U		1,00	3 692,89€	3 692,89€
CHAUFFAGE							
12.4.1.27	Appartement 1 - Climatisation réversible monosplit		Ens.		1,00	2 479,61€	2 479,61€
12.4.1.28	Appartement 2 - Climatisation réversible monosplit		Ens.		1,00	2 479,61€	2 479,61€
12.4.2		BATIMENT D - APPARTEMENTS 3 ET 4					

Description : AUSSAC-VADALLE-RESIDENCE SENIOR-LOT12-PB-CLIM

	INSTALLATION SANITAIRE				
12.4.2.1	ALIMENTATION GENERALE	Ens	2,00	279,79€	559,58€
	ROBINET D'ARRET				
	EAU FROIDE				
12.4.2.2	Vanne d'isolation 1/4 de tour.	U	2,00	93,19€	186,38€
12.4.2.3	Réducteur de pression.	U	2,00	283,49€	566,98€
12.4.2.4	Clapet anti-pollution.	U	2,00	72,09€	144,18€
12.4.2.5	Filtre.	U	2,00	78,84€	157,68€
	DISTRIBUTION EAU FROIDE				
12.4.2.6	Distribution	Ens	2,00	632,76€	1 265,52€
12.4.2.7	Vannes d'isolation	Ens	2,00	76,01€	152,02€
12.4.2.8	Anti-bélier pneumatique	U	2,00	77,95€	155,90€
	DISTRIBUTION EAU FROIDE-EAU CHAUDE				
12.4.2.9	Distribution	U	2,00	249,30€	498,60€
	VIDANGE DES APPAREILS				
12.4.2.10	EVACUATION DES EU-EV	Ens	2,00	182,49€	364,98€
	OUVRAGES ACCESSOIRES DE PLOMBERIE				
12.4.2.11	Robinet EF équerre	Ens	2,00	62,71€	125,42€
12.4.2.12	Vanne d'isolation ø 14/16 avec vidange.	U	2,00	42,78€	85,56€
	SANITAIRES				
	Appartement 3				
12.4.2.13	Fourniture et pose meuble vasque + miroir	U	1,00	576,59€	576,59€
12.4.2.14	WC PMR suspendu	U	1,00	791,46€	791,46€
12.4.2.15	Barre de relèvement	U	1,00	72,22€	72,22€
12.4.2.16	Mitigeur douche thermostatique	U	1,00	324,41€	324,41€
12.4.2.17	Distributeur de papier	U	1,00	87,55€	87,55€
12.4.2.18	Tringle d'angle inox pour rideau de douche	U	1,00	137,67€	137,67€
	Appartement 4				
12.4.2.19	Fourniture et pose meuble vasque + miroir	U	1,00	576,59€	576,59€
12.4.2.20	WC PMR suspendu	U	1,00	791,46€	791,46€
12.4.2.21	Barre de relèvement	U	1,00	72,22€	72,22€
12.4.2.22	Mitigeur douche thermostatique	U	1,00	324,41€	324,41€
12.4.2.23	Distributeur de papier	U	1,00	87,55€	87,55€
12.4.2.24	Tringle d'angle inox pour rideau de douche	U	1,00	137,67€	137,67€
	PRODUCTION EAU CHAUDE SANITAIRE				
12.4.2.25	Appartement 3 - Chauffe-eau thermodynamique	U	1,00	3 692,89€	3 692,89€
12.4.2.26	Appartement 4 - Chauffe-eau thermodynamique	U	1,00	3 692,89€	3 692,89€
	CHAUFFAGE				
12.4.2.27	Appartement 3 - Climatisation réversible monosplit	Ens.	1,00	2 479,61€	2 479,61€
12.4.2.28	Appartement 4 - Climatisation réversible monosplit	Ens.	1,00	2 479,61€	2 479,61€

12.5 VARIANTE ECS SOLAIRE POUR L'OPTION N°1**3 267,40€**

	Moins Valus ECS Thermodynamique				
	PRODUCTION EAU CHAUDE SANITAIRE				
5.1	Appartement 5 - Chauffe-eau thermodynamique	U	-1,00	3 692,89€	-3 692,89€
5.2	Appartement 6 - Chauffe-eau thermodynamique	U	-1,00	3 692,89€	-3 692,89€
5.3	Appartement 7 - Chauffe-eau thermodynamique	U	-1,00	3 692,89€	-3 692,89€
5.4	Appartement 8 - Chauffe-eau thermodynamique	U	-1,00	3 692,89€	-3 692,89€

Description : AUSSAC-VADALLE-RESIDENCE SENIOR-LOT12-PB-CLIM

PRODUCTION EAU CHAUE SANITAIRE					
12.5.1	Appartement 5 - Chauffe-eau solaire	Ens	1,00	4 509,74€	4 509,74€
12.5.2	Appartement 6 - Chauffe-eau solaire	Ens	1,00	4 509,74€	4 509,74€
12.5.3	Appartement 7 - Chauffe-eau solaire	Ens	1,00	4 509,74€	4 509,74€
12.5.4	Appartement 8 - Chauffe-eau solaire	Ens	1,00	4 509,74€	4 509,74€

OPTION(S)

TOTAL HT	44 442,60 €
TOTAL TVA	8 888,52 €
TOTAL TTC	53 331,12 €

VARIANTE(S)

N°	Désignation	Unit.	Qté	Prix unitaire	Total
12.6	VARIANTE ECS SOLAIRE TRANCHE FERME				4 622,87€
Moins Value ECS Thermodynamique					
PRODUCTION EAU CHAUE SANITAIRE					
6.1	Bâtiment A Chauffe-eau thermodynamique	U	-1,00	3 020,37€	-3 020,37€
6.2	Appartement 1 - Chauffe-eau thermodynamique	U	-1,00	3 692,89€	-3 692,89€
6.3	Appartement 2 - Chauffe-eau thermodynamique	U	-1,00	3 692,89€	-3 692,89€
6.4	Appartement 3 - Chauffe-eau thermodynamique	U	-1,00	3 692,89€	-3 692,89€
6.5	Appartement 4 - Chauffe-eau thermodynamique	U	-1,00	3 692,89€	-3 692,89€
Plus value ECS solaire					
PRODUCTION EAU CHAUE SANITAIRE					
12.6.1	Salle d'activités - Chauffe-eau solaire	Ens	1,00	4 375,84€	4 375,84€
12.6.2	Appartement 1 - Chauffe-eau solaire	Ens	1,00	4 509,74€	4 509,74€
12.6.3	Appartement 2 - Chauffe-eau solaire	Ens	1,00	4 509,74€	4 509,74€
12.6.4	Appartement 3 - Chauffe-eau solaire	Ens	1,00	4 509,74€	4 509,74€
12.6.5	Appartement 4 - Chauffe-eau solaire	Ens	1,00	4 509,74€	4 509,74€

VARIANTE(S)

TOTAL HT	4 622,87 €
TOTAL TVA	924,57 €
TOTAL TTC	5 547,44 €

Offre valable 12 semaines

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente jointes et les accepte sans aucune réserve, et ce compris la clause de réserve de propriété et la clause restrictive de juridiction.

L'installateur



Le client, date et signature avant travaux



CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

**1 - OBJET ET DOMAINES D'APPLICATION**

1.1 Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales qui pourraient leur être opposées.
1.2 L'entreprise peut sous-traiter tout ou partie de son marché.

2 - CONCLUSION DU MARCHÉ

2.1 L'offre de l'entreprise a une validité de 90 jours à compter de sa date d'établissement. Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue par les termes de son offre.
2.2 La commande est définitive lors du retour d'un exemplaire de l'offre non modifiée signée par le maître de l'ouvrage et accompagnée de l'acompte tel que prévu à l'article 8.1 des présentes conditions générales.
2.3 Le maître de l'ouvrage indique, avant conclusion du marché, à l'entrepreneur par lettre recommandée avec accusé de réception s'il entend demander un prêt pour payer en totalité ou en partie les travaux, faute de quoi, il est réputé ne pas emprunter et perdre le bénéfice des dispositions du code de la consommation sur le crédit immobilier et le crédit à la consommation.

3 - CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

3.1 L'entreprise est assurée pour la couverture de risques mettant en jeu sa responsabilité.
3.2. Début d'exécution : Le délai de réalisation des travaux est celui qui a été convenu entre les parties et qui est précisé au recto du devis. Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la réception par l'entreprise de l'acompte à la commande/de l'obtention des autorisations d'urbanisme/de l'acceptation du crédit. Le délai d'exécution sera prolongé de plein droit dans les cas suivants : intempéries telles que définies par le code du travail et rendant impossible toute exécution des travaux convenus, cas de force majeure, travaux supplémentaires ou imprévus, retard du fait du maître de l'ouvrage ou non-exécution par lui de ses obligations.
3.3 L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux. Le lieu d'exécution des travaux devra, à la date de démarrage, être accessible et les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre l'engagement des travaux.

4 - RÉMUNÉRATION DE L'ENTREPRENEUR

4.1 La facturation définitive correspondra au montant du décompte définitif établi par l'entreprise prenant en compte les travaux réellement exécutés, y compris les éventuels travaux supplémentaires.
4.2 Les prix seront révisés mensuellement à la date de réalisation des travaux faisant l'objet de la demande de règlement (mois m) par application du coefficient de variation de l'index..., ou par application d'une formule définie aux conditions particulières. L'indice initial est celui connu à la date de remise de l'offre ; l'indice du mois de révision sera pris avec le même décalage.

5 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, URGENTS OU IMPRÉVISIBLES

5.1 Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires ; ils donneront lieu à la signature d'un avenant avant leur exécution.
5.2 L'entrepreneur est habilité à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le maître de l'ouvrage.

6 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

6.1 Des locaux décents à usage de vestiaires, réfectoire et WC devront être mis à la disposition du personnel de l'entreprise par les soins du maître de l'ouvrage en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux lorsque nécessaire. Le chantier devra être équipé d'un branchement d'eau potable et d'une arrivée de courant. En cas d'impossibilité ou d'insuffisance, les installations nécessaires seront facturées au maître de l'ouvrage.
6.2 L'entrepreneur ne peut être tenu d'effectuer des travaux dont l'exécution présenterait un caractère dangereux, sans que soient mis en place les systèmes de prévention réglementaires.

7 - RÉCEPTION DES TRAVAUX

7.1 La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. Elle est prononcée à la demande de l'entrepreneur, par le maître de l'ouvrage, avec ou sans réserves.
7.2 La réception libère l'entrepreneur de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales.
7.3 Les motifs de refus de réception doivent être précisés par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours suivant la demande de l'entreprise. Si la visite a eu lieu, les motifs doivent être indiqués sur le procès-verbal de refus.
7.4 Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du maître de l'ouvrage.

8 - PAIEMENTS

8.1 Il est demandé un acompte de 30 % du montant du marché à la commande et avant tout début d'exécution des travaux. L'entreprise pourra demander le paiement d'acomptes mensuels (situations de travaux) au prorata de l'avancement pour tous travaux d'une durée supérieure à 30 jours. En fin de travaux, l'entreprise facturera le solde des travaux dans les conditions prévues à l'article 4.
8.2 Aucune retenue de garantie ne s'applique aux marchés de l'entreprise.
8.3 Les demandes de paiements et factures à compter de leur émission seront réglées à l'entreprise par virement sous 30 jours. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. En cas de non-paiement à la date portée sur la facture, des pénalités de retard de 1.5 fois le taux de l'intérêt légal seront dues à l'entreprise.
8.4 Pour les seuls clients professionnels ressortissant aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce, tout retard de paiement ouvre droit à l'égard du créancier à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, l'entreprise peut demander une indemnité complémentaire, sur justification
8.5 En cas de non-paiement à échéance, l'entrepreneur pourra suspendre les travaux dans un délai de 15 jours, après mise en demeure préalable au maître de l'ouvrage restée infructueuse.
8.6 En cas de résiliation unilatérale du fait du maître de l'ouvrage avant le démarrage des travaux, et sauf cas de force majeure, le montant des acomptes versés sera conservé par l'entreprise à titre d'indemnisation, sans préjudice des frais supplémentaires qui pourraient être dus, sur justificatif, tels que coût des matériaux et matériels commandés ou fabriqués.

9 - GARANTIES DE PAIEMENT

Lorsque le montant des travaux, déduction faite de l'acompte versé à la commande, est supérieur à 12000 euros, le maître de l'ouvrage doit en garantir le paiement de la façon suivante :
1) Lorsqu'il recourt à un crédit destiné exclusivement et en totalité au paiement des travaux objet du marché, le maître de l'ouvrage fera le nécessaire pour que les versements, effectués par l'établissement prêteur, parviennent à l'entrepreneur aux échéances convenues dans le marché (2ème alinéa de l'article 1799-1 du Code civil). Le maître de l'ouvrage adresse à l'entrepreneur copie du contrat attestant de la délivrance du prêt. 2) Lorsqu'il ne recourt pas à un crédit spécifique travaux, le maître de l'ouvrage (à l'exception des consommateurs) fournit, au plus tard à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la conclusion du marché, le cautionnement visé au 3ème alinéa de l'article 1799-1 du Code civil). Tant que le cautionnement ou l'attestation du crédit n'est pas fourni, l'entrepreneur ne commencera pas les travaux. Le délai d'exécution est prolongé en conséquence, si la date prévue pour le début des travaux est antérieure à celle de la fourniture du cautionnement ou de l'attestation du prêt.

10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1 Les études, devis, plans et documents de toute nature remis ou envoyés par l'entreprise restent toujours son entière propriété ; ils doivent être rendus sur sa demande.
10.2 Ils ne peuvent être communiqués, ni reproduits, ni exécutés par un tiers, sans autorisation écrite de l'entreprise.

11 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par l'entreprise (principalement nom, prénom, coordonnées postales, numéro de téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires, etc.) sont enregistrées dans son fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le maître de l'ouvrage, le traitement des commandes et la promotion des services de l'entreprise.
Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par l'entreprise de ses obligations légales et réglementaires ou encore à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence.
L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du maître de l'ouvrage soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du maître de l'ouvrage, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).
Les destinataires des données sont intégralement situés au sein de l'Union européenne (à vérifier auprès des services internes et/ou des prestataires externes de l'entreprise. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, en informer le client et lui préciser les garanties prises afin de sécuriser les données : adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.).
Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le maître de l'ouvrage bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.
Le maître de l'ouvrage peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant BGC 16 au 05 45 65 04 14.